

**Conseil municipal du 28 novembre 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.*

**Conseillers en exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 26**

**Présents :** Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

**Excusés :** Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - Muriel Limonta Verthier (pouvoir à Jacques Duc)

**Absents :** Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

**Secrétaire de séance :** Anthony Destaing

**Date de convocation :** 23 novembre 2024

**Date de publication :** 03 décembre 2024

**Délibération n°2024-112 – Réalisation d'un prêt auprès de la Banque Postale pour le financement des investissements 2024 – budget service eau de la régie des eaux**

Madame le Maire indique que pour les besoins de financement programmés au budget primitif 2024, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000€.

Elle informe le Conseil municipal de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Banque Postale :

Article I : Principales caractéristiques du contrat de prêt :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 120 000 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financement des investissements 2024

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2040 :

La tranche est mise en place au plus tard le 27/01/2025.

Montant : 120 000 €

Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 27 janvier 2025, préavis 5 jours ouvrés

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,32 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle, préavis 50 jours calendaires

Commission :

Commission d'engagement : 200,00€

Article 2 : Etendu des pouvoirs du signataire :

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'offre de financement et les conditions générales proposées par le Banque Postale.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing